REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT
Arrondissement de Béziers

COMMUNE DE CAZOULS-LES-BEZIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 JUIN 2026

N° 103/2026/7.5.1	L'an deux mille vingt-six et le 5 juin à 18 heures,
Date convocation : 29/05/2026	Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe VIDAL, Maire.
Présents :	Mmes AFFRE, BARACHE, BERLOU, BILLARDELLO, BOFFA, GARCIA, JACOBERGER, SOULAGES, TEAHUI, TUCA. Mrs VIDAL, BACCOU, DUPUY, FERREIRA, GUILLEMET, LAMIEL, MARTIN, MONINO, OLRY, PEGURET, PRISE, RUBIO
Absents -Excusés :	M. FEDERICO.
Procurations :	Mme BONNET à M. LAMIEL, Mme CHAVARDEZ à Mme AFFRE, M. MARIN à M. MONINO, Mme PALAZON à M. OLRY, M. RIEU à M. PRISÉ, Mme ROUQUET RAFANI à Mme BERLOU,

Elus en exercice : 29	**Objet : Création d'un pôle culturel phase 1 – réhabilitation et réaménagement du Centre François Mitterrand 2024-2026 – demande complément de subvention au Conseil Départemental de l'Hérault**
Présents : 22	
Absents : 1	
Procurations : 6	
Votants : 28	**Secrétaire de séance : Carole BERLOU**

La ville se transforme, s'étend et doit répondre aux attentes d'une nouvelle population, plus désireuse de services, de culture, et d'équipements sportifs.

La municipalité désire repenser son offre culturelle en engageant la rénovation de la « salle socio-culturelle » François Mitterrand construite en 1978 et nécessitant une requalification majeure. La rénovation thermique et électrique est indispensable pour garantir un bâtiment performant et conforme aux normes actuelles.

Afin de faire de cet équipement une véritable salle de spectacle, le projet initial a évolué par l'installation d'une tribune, de matériels scéniques et l'ensemble des aménagements nécessaires à une exploitation culturelle moderne.

Pour aider la collectivité dans la réalisation de cette réhabilitation et mise aux normes, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter Monsieur le Président du Conseil départemental de l'Hérault afin d'obtenir un complément de subvention de 300 000.00 €.

Le montant prévisionnel total du projet s'élève à :	**2 847 570.26 € HT**
- Travaux :	2 053 814.71 € HT
- Frais de maîtrise d'œuvre, maîtrise d'ouvrage, et études diverses	476 231.17 € HT
- Tribunes :	188 190.01 € HT
- Matériels scéniques – divers équipements :	129 334.37 € HT
Soit montant du projet T.T.C. :	**3 417 084.31 € TTC**

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, par 28 voix pour,

- **DEMANDE** un complément de subvention de 300 000.00 €, auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de Hérault,

- **DIT** que cette subvention, ainsi que la dépense correspondante seront inscrites au Budget Principal 2026

REÇU EN PREFECTURE
le 09/06/2026
Application agréée E-legalite.com
99_SE-034-213400690-20260605-DEL_103_202

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette demande de complément de subvention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

La Secrétaire de séance,

Philippe VIDAL

Carole BERLOU

Le Maire :
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe qu'en vertu du décret N° 83. 1025 du 29/11/83 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art 9) (J.O. du 03/12/1983) modifiant le Décret 65.25 du 11 janvier 1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (Art 1 - A 16).
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif par le site Internet www.telerecours.fr, dans un délai de DEUX MOIS à compter de la présente notification
- Transmis au représentant de l'Etat, le 09 JUIN 2026

MAIRIE DE CAZOULS-LES-BEZIERS (Hérault)

MAIRIE DE CAZOULS-LES-BEZIERS (Hérault)

REÇU EN PREFECTURE
le 09/06/2026
Application agréée E-legalite.com
99_SE-034-213400690-20260605-DEL_103_202